



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Ecoles d'ingenieurs

Question écrite n° 49197

#### Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le statut du personnel technique de catégorie A (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs) de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'application du protocole Durafour à ce corps a suscité de nombreuses réactions. Ainsi, les sections départementales du SNPTES FEN sont globalement satisfaites des propositions appliquées aux corps d'ITA de catégorie D, C et B, mais elles ont fait part de leurs remarques et propositions concernant la catégorie A ; cette dernière connaissant de grandes difficultés de gestion. Peu satisfaites des réponses du Gouvernement concernant notamment le risque de blocage de carrière d'une majorité du personnel de ce corps, elles continuent à demander des corrections des modalités d'application pour un traitement plus équitable des différentes catégories. Dans le souci de prendre en compte les revendications d'une large partie des ingénieurs de recherche, d'étude et assistants ingénieurs, il lui demande si des modifications sont envisagées avant que ne soit établi le bilan de l'application du protocole Durafour et le dispositif définitif.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Zeller Adrien](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49197

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1151